

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE  
JEUDI 30 JANVIER 2014  
SAINTE-ALVERE**

**Séance du 30 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze et le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des aînés de la mairie de Sainte-Alvère sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SAINT-AMAND, Président.

**Nombre de conseillers en exercice** : 56

**Date de la convocation du conseil communautaire** : le 23 janvier 2014

**PRESENTS :**

**BOURROU** : MC KERGOAT – S.WAGNER  
**CENDRIEUX** : G.LE ROUX - L.AGRAFEUIL-M.BALAINÉ  
**CREYSSENSAC** : C.DENIS -C.CRAMAREGEAS  
**FOULEIX** : G.GALLET - E.LEGAY  
**LACROPTE** : JP.SAINT-AMAND - M.CHEVREUX-I.FAURE  
**PAUNAT** : R.CHAPOTOT - G.DELMARES - P.SABOURET  
**SLAMAND** : JL.MALLET  
**SLAURENT** : L.HERBRETEAU - P.GRELLETY  
**SLMICHEL** : P.GUILLEMET-P.CHADOURNE  
**SALON** : M.GRELLETY - Y.MASSOUBRE  
**VERGT** : R.CACAN – B.DELPRAT- P.JAUBERTIE  
JP CHARPENTIER

**BREUILH** : R.COLLINET - M.BECHADE  
**CHALAGNAC** : NEANT  
**EGLISE NEUVE** : T.NARDOU - J.COULAUD  
**GRUN-BORDAS** : S.FEIX – G.MOTARD  
**LIMEUIL** : G.THOMASSET-P.LESCURE-N.RIVIERE  
**Ste ALVERE** : P.DUCENE - B.LESCOMBE – MC  
BENCHAREL - M.GORMAN -J.LE ROUX- C.LEGER  
**St MAYME** : P.GRARD- C.ROULEAU  
**St PAUL** : J.LIMOGES – G.PEYROUNY  
**TREMOLAT** : E.CHASSAGNE - O.PERRIER-  
N.DUPONT - O.GENSOU  
**VEYRINES** : JP.MONTORIOL- JL NOYER

POUVOIRS : Bénédicte PEYROT à Eric CHASSAGNE, Patrick ETCHEGARAY à Patrice GRELLETY

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Madame Isabelle FAURE et Madame LESCOMBE Béatrice ont été élues secrétaires de séance.

**Invité Bureau d'études « Au fil du temps » : présentation du projet du Belvédère de Limeuil.**

**Délibérations :**

1. Dépôt dossiers de demande de subventions : Maison de Santé de Vergt, Multiple Rural de Cendrieux, Cantine de Ste Alvère, Groupe Médical de Ste Alvère, Belvédère de Limeuil, Aménagement Place du Port Limeuil.
2. Adhésion et désignation des délégués : Pays de l'Isle en Périgord, Pays du Grand Bergeracois, SMIVOS, SMECTOM, SMGD, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
3. Désignation des membres du bureau de la CCPVTT
4. TEOM : fixation taux et exonérations décidées par la CCPVTT
5. Composition membres du CA du CIAS
6. Signature convention pour participation charges scolaires avec les communes (alimentation, eau, électricité, bâtiments...)
7. Création budgets annexes Lac de Neufont, ZAE près de Fit, SPANC, baux commerciaux, affaires scolaires (cantine et écoles), animation-enfance-jeunesse (ALSH et périscolaire), logements sociaux, aménagement centre-bourgs.  
Regroupement des budgets Aide Sociale et Aide à la personne sur le budget CIAS existant.
8. Adhésion CNAS-CDAS
9. Participation à l'assurance maintien de salaire
10. Convention avec la Préfecture pour télétransmission des actes
11. Restitution du transport scolaire aux quatre communes de l'ancien SMIVOS
12. Constitution CLECT
13. Régime Indemnitaire CCPVTT
14. Etude de faisabilité sur l'adhésion des quatre communes de Ste Alvère, Limeuil, Paunat, Trémolat au SMECTOM de Vergt
15. Désignation d'une avocate pour un recours sur PLUI
16. Autorisation de signature pour l'achat d'un terrain à Limeuil
17. Autorisation de signature convention PLIE 2014

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE**

**JEUDI 30 JANVIER 2014**

**SAINTE-ALVERE**

**Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 06 janvier 2013 :**

Il est demandé de porter au compte-rendu les modifications suivantes :

1. Lac de Neufont : intervention de M.Cacan précisant que la CCPV a accepté la fiscalité FPU à condition que l'étang de Neufont soit transféré à la nouvelle entité avec la charge restante de l'emprunt (l'emprunt ne doit pas apparaître dans les attributions de compensation). S'il était déficitaire auparavant, le site ne le sera plus. Il ne serait donc pas normal de compenser 43 000€ (coût du remboursement de l'emprunt pour la commune de Vergt), alors que le budget va être excédentaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cet étang est entré dans la CCPVTT et il serait injuste que les deux communes (Vergt et Saint-Amand de Vergt) paient cette compensation alors que le site est un atout pour la CCPVTT. Monsieur Cacan demande donc que pour entrer dans la FPU, le conseil soit bien d'accord de ne pas demander de compensation aux deux communes concernées par l'étang de Neufont.

M.Ducène affirme que ceci est acté au niveau de la CCTT depuis la réunion de Limeuil. M.Saint-Amand ajoute que cela l'est également au niveau de la CCPV.

2. Indemnité du président : M.Chassagne comprend que cette indemnité ne soit pas touchée par les vice-présidents mais par contre, il propose que les élus ayant délégation de signature perçoivent une indemnité. M.Chassagne propose de mettre au vote 3 propositions :

. le président perçoit son ancienne indemnité

. l'indemnité est partagée en 3

. aucune indemnité, ni pour le président, ni pour les vice-présidents

3. Choix d'un cabinet extérieur en ressources humaines : il convient de préciser qu'il s'agit d'une autorisation accordée au Président pour avoir recours à un cabinet extérieur dans le cadre d'une consultation et non du recrutement d'un cabinet, qui n'aura lieu qu'après le mois d'avril 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte rendu du conseil du 06/01/2014

**1. Dossiers de demande de subventions :**

Le Président fait lecture de la liste des 6 dossiers qui vont être déposés :

Maison de Santé de Vergt, Multiple Rural de Cendrieux, Cantine de Ste Alvère, Groupe Médical de Ste Alvère, Belvédère de Limeuil, Aménagement de la place du Port de Limeuil (2<sup>e</sup> tranche).

Le Président précise bien qu'il s'agit de déposer tous les projets en ce début d'année afin que la future entité puisse assurer la continuité et prendre les décisions nécessaires.

Concernant le groupe médical de Ste Alvère, Monsieur Ducène et Mme Le Roux sortent de la salle et ne participent pas au débat.

Concernant le Belvédère de Limeuil, le bureau d'études Au Fil du Temps (David Faugère) présente un powerpoint qui sera diffusé à tous les délégués communautaires.

Les fiches financières des 6 projets sont annexées au présent compte-rendu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à 53 voix pour :

- **ACCEPTENT** la proposition du Président de déposer 6 dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, l'Europe, la Région et du Département.

**2. Adhésion aux syndicats et désignation des délégués :**

Proposition d'assurer la continuité avec les deux anciennes communautés de communes et de désigner les mêmes délégués.

**Pays de l'Isle en Périgord :** Jean-Pierre Saint-Amand, Raymond Cacan. Commissions :  
Aménagement de l'Espace : Jacky Coulaud ; Développement économique : Thierry Nardou ;  
Infrastructure, réseaux, transports : Gille Le Roux ; Services à la population : Jean-Paul Virol ;  
Tourisme et patrimoine : Marie-Claude Kergoat ; Culture et sport : Jean-Louis Dumanoit ; Habitat et  
logement : Stéphane Wagner ; Emploi, formation, insertion : Isabelle Faure.

**Pays du Grand Bergeracols :** Odette Perrier et Guy Thomasset titulaires. Suppléants : Roger  
Chapotot et Patrick Etchegaray.

**SIVOS Limeuil-Paunat :**

LIMEUIL : Guy Thomasset et Nicole Rivière titulaires

PAUNAT : Roger Chapotot et Marie-Line Messen titulaires

Suppléants : Virginie Amagat et Patrick Lescure pour Limeuil ; Isabelle Gensou et Jean-Philippe  
Peyrot pour Paunat.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE  
JEUDI 30 JANVIER 2014  
SAINTE-ALVERE**

**SMCTOM :**

**TITULAIRES :** Marie-Claude Kergoat, Stéphane Wagner, Rolland Collinet, Michel Béchade, Gilles Le Roux, Liliane Agrafeuil, Jean Manein, Hélène Dubussy, Claude Denis, Christian Cramaregeas, Thierry Nardou, Jacky Coulaud, Gérard Gallet, Emmanuel Legay, Sylviane Feix, Bernard Sabouret, Jean-Pierre Saint-Amand, Maria Chevreux, Jean-Luc Mallet, Laurent Coulaud, Catherine Rouleau, Philippe Grard, Patrick Guillement, Philippe Chadourne, Jean-Paul Virol, Josette Limoges, Michel Grellety, Yves Massoubre, Raymond Cacan, Pierre Jaubertie, Jean-Paul Montoriol, Jean-Luc Noyer  
**SUPPLEANTS :** Sylvain Wagner, Jean-François Desmartin, Jean-Louis Dumanoit, Yves Leynaert, Corinne Cabrillac, Michèle Baleine, Nathalie Larnaudy, Jean-Paul Garrigue, Gabrielle Joffre, Agnès Dauriac, Dominique Fradon, Jean-Marie Nardou, Jean-Pierre Beninca, Xavier Villate, Catherine Farcy, Gilles Motard, Isabelle Faure, Elisabeth Maille Da Fonseca, Eric Jeammet, Sylvie Liebeau, Marie-Line Gourbeau, Jean-Claude Bonnet, Jean-Michel Verneuil, Philippe Chandelle, Ghislaine Peyrouny, Daniel Chantegreil, Maylïs Bauchiero, Jan Jonker, Christian Besse, Pierre Henninot, Alain Lestang, Ludovic Granger.

**SMGD:**

**TITULAIRES :** Guy Thomasset et Nicole Rivière titulaires

**Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle :**

**TITULAIRES :** Rolland Collinet, Raymond Cacan, Michel Grellety, Josette Limoges, Gilles Le Roux, Jean-Luc Noyer, Catherine Rouleau, Bernard Sabouret,  
**SUPPLEANTS :** Ghislaine Peyrouny, Liliane Agrafeuil, Christian Besse, Yves Massoubre, Jean-Paul Montoriol, Jean-Claude Bonnet, Gilles Motard, Stéphane Wagner.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à 53 voix pour :

- **ACCEPTENT** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe aux syndicats désignés ci-dessus
- **VALIDENT** la liste des délégués désignés ci-dessus.

**3. Désignation des membres du bureau de la CCPVTT**

Le Président propose de constituer le bureau de la manière suivante :

- . le Président
- . les 15 vice-présidents
- . les élus suivants : Jean Manein, Claude Denis, Gérard Gallet, Sylviane Feix, Catherine Rouleau, Ghislaine Peyrouny, Raymond Cacan, Jean-Paul Montoriol, Roger Chapotot.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président
- **VALIDE** la liste ci-dessus.

**4. Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères**

Le Président propose que la CCPVTT choisisse de fixer les taux de la TEOM ainsi que les exonérations pour le prochain vote du budget.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président

**5. Membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Nombre : 16 au total (8 conseillers communautaires et 8 représentants de la société civile)

Représentants de la société civile :

Marie-Thérèse MARTINEZ, Marinette FAURE, Christine CABARAT, Geneviève CHAMPAGNE, Valérie MOTARD, Madeleine LAHAYE, Claude MIRABELLE, Micheline MOTET.

Elus communautaires : Jean-Pierre Saint-Amand, Philippe Ducène, Marie-Claude Kergoat, Chantal Léger, Joëlle Le Roux, Jean-Paul Virol, Raymond Cacan, Maria Chevreux

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE**

**JEUDI 30 JANVIER 2014**

**SAINTE-ALVERE**

**6. Convention pour participation aux charges de fonctionnement des communes qui ont transféré leur compétence scolaire**

Le Président propose que dans l'attente de mettre en place une organisation opérationnelle avec les écoles des communes de l'ancien Terroir de la Truffe, et afin d'être réactif, il serait bon de signer des conventions avec chaque commune permettant de rembourser les frais de fonctionnement engagés par celles-ci.

Il convient d'harmoniser les montants attribués à chaque école pour les fournitures scolaires en se basant sur l'exercice précédent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président

**7. Création des budgets annexes**

Le Président explique qu'il est nécessaire de simplifier les budgets annexes issus des deux anciennes communautés de communes, et de distinguer la compétence scolaire et la compétence enfance-jeunesse.

Proposition de budgets :

. Budget principal

. Budgets Annexes :

1. Lac de Neufont
2. Ecoles
3. Animation Enfance Jeunesse
4. SPANC
5. ZAE Près de Fit
6. Baux commerciaux
7. Aménagements centre-bourgs
8. Logements sociaux

Il convient également de délibérer pour autoriser le regroupement des budgets Aide Sociale et Aide à la personne sur le budget CIAS existant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président

**8. Adhésion CNAS-CDAS**

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la CCPV était adhérente au CDAS et au CNAS, organismes départemental et national d'Action Sociale, pour l'ensemble des ses agents.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'harmoniser ces prestations d'action sociale à la nouvelle entité.

Le Comité National d'Action Social propose de bénéficier d'un très large éventail de prestations, que ce soit en matière d'accompagnement social (secours, prêts...), familial (enfants, logement...), vie professionnelle, développement personnel (culture, loisirs, vacances...) ou de consommation.

➤ coût prévisionnel d'intégration des agents de Sainte-Alvère : 1 454,70€/an

➤ coût actuel pour Vergt : 4 022,59€/an

(participation à hauteur de 1,30% de la masse salariale hors indemnités)

Il est précisé qu'il conviendra de faire une enquête auprès des agents de Sainte-Alvère afin de connaître le nombre de personnes intéressées.

Il faudra également faire des réunions d'information afin de faire connaître les nombreux avantages de ces comités.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président

**9. Assurance maintien de salaire**

Participation de l'employeur à l'assurance maintien de salaire : affiliation individuelle à Mutex pour les agents de Sainte-Alvère

Harmonisation avec Vergt : 20€/mois/agent, sous réserve du calcul du coût de l'adhésion individuelle.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Président

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS Vernois et du Terroir de la Truffe**

**JEUDI 30 JANVIER 2014**

**SAINTE-ALVERE**

**10. Convention de télétransmission**

La nouvelle communauté de communes doit adhérer au service de télétransmission pour l'envoi des actes au contrôle de légalité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Préfecture de la Dordogne.

**11. Transport scolaire**

Proposition de restituer le transport scolaire aux quatre communes de l'ancien SMIVOS Saint-Laurent des Bâtons-Saint-Michel de Villadeix dès le début d'année, sachant que le transport scolaire n'est pas une compétence en soi.

Thierry Nardou précise qu'il faut que les quatre communes se réunissent au plus vite afin de bien arrêter l'organisation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la restitution du transport scolaire aux quatre communes de l'ancien SMIVOS.

**12. CLECT**

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2009, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une **commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges**.

Elle est **composée de membres des conseils municipaux des communes concernées** ; chaque conseil municipal dispose **d'au moins un représentant**.

Deux solutions peuvent être envisagées : l'élection ou la nomination ; il appartient aux conseils municipaux ou communautaires de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT. La loi n'aborde pas la question relative à la répartition des sièges au sein de la CLECT entre les communes membres. En revanche, **la règle selon laquelle chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant doit être impérativement respectée**.

Enfin, en l'absence de toute disposition législative ou réglementaire l'interdisant, les membres de la CLECT peuvent être également nommés par le président de l'EPCI ou même conjointement par ces deux autorités, même si la solution de l'élection apparaît plus conforme au principe démocratique.

**Proposition du Président : chaque maire des 21 communes et 21 suppléants.**

Le conseil communautaire, à 53 voix pour et une voix contre :

- **VALIDE** la proposition du Président

NB : les attributions de compensation doivent être notifiées aux communes membres avant le 15/02/2014.

**13. Régime indemnitaire CCPVT**

Le Président présente la proposition suivante :

Harmonisation du régime indemnitaire : instauration de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de missions des Préfectures) pour les catégories C de Sainte-Alvère qui ne la percevaient pas jusqu'à présent. Il conviendra d'ajuster en fonction de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) actuellement perçue.

Cette harmonisation « par le haut » sera réétudiée après le vote du budget et selon le résultat de l'étude du cabinet spécialisé en Ressources Humaines.

Il est précisé que le régime indemnitaire doit être incitatif et non pas automatique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition du Président

**14. Etude de faisabilité**

Dans un souci d'harmonisation de fonctionnement et d'économie d'échelle, le Président présente la proposition suivante :

Etude en interne de faisabilité sur l'adhésion des quatre communes de Sainte-Alvère, Limeuil,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE  
JEUDI 30 JANVIER 2014  
SAINTE-ALVERE**

Paunat, Trémolat au SMCTOM de Vergt.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de faire une étude de faisabilité en interne sur l'adhésion des quatre communes précitées au SMCTOM de Vergt.

**15. Désignation d'une avocate**

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une demande de recours gracieux a été déposée par Mesdames REGNIER et LO PINTO, sur le PLUi qui avait été établi et voté par la communauté de communes du Terroir de la Truffe. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de l'assureur GROUPAMA. Ces personnes demandent le retrait de la délibération d'approbation du PLUi.

Il est souhaitable de s'attacher d'ores et déjà les services d'un avocat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDENT de choisir et de désigner Maître Véronique MIROUSE**, Avocat au barreau de Paris, exerçant ses activités en droit des collectivités territoriales et notamment en urbanisme, afin de représenter et de défendre les intérêts de la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe dans ce dossier, avec une négociation amiable, éventuellement auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, comme défenseur à côté du pétitionnaire, également appelé dans la cause,

- **MANDATENT le Président** pour appliquer cette décision et signer tous les documents s'y rapportant.

**16. Achat d'un terrain à Limeuil**

Le Président indique que la CCTT avait chargé Monsieur Guy Thomasset de négocier avec le propriétaire l'achat d'une partie de sa parcelle sise section A n°441 d'une surface de 4 200m<sup>2</sup> dont le propriétaire est Monsieur WILSON Davide, « Le Bailloutet » à Limeuil.

Ce dernier fait une proposition à 12 500,00€. Il demande que soit mentionnée dans le contrat la pose d'une barrière pour empêcher les visiteurs de pénétrer dans le reste de sa propriété. Monsieur le Président précise que :

. ce terrain est nécessaire pour aménager une aire de stationnement dans le cadre de l'aménagement du Belvédère afin de permettre un stationnement en toute sécurité,

. le montant de cet achat est inclus dans les Restes A Réaliser de la CC du Terroir de la Truffe

. ces crédits ne sont pas pris sur la nouvelle entité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDENT d'acquérir** le terrain précité,

- **ACCEPTENT** de faire poser une barrière telle que demandée par le propriétaire,

- **FIXENT** le prix à la somme de 12 500,00€,

- **MANDATENT Maître IMBERT**, notaire à La Force, pour représenter la collectivité dans ce dossier,

- **MANDATENT le Président** pour procéder à cette acquisition et signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

**17. Autorisation de signature convention PLIE 2014**

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le protocole d'accord actuel du PLIE de l'Agglomération Périgourdine se terminera le 31/12/2014 et prévoit une intervention sur la Communauté de Communes du Pays Vernois avec un coût indexé à la population recensé (50 cts / habitant).

La convention 2014 sera établie sur la base du nombre d'habitant précédent (Pays Vernois uniquement) car le PLIE ne concerne que le canton de Vergt.

Néanmoins, il conviendra de faire une évaluation fin 2014 (étude de la commission des finances) pour savoir s'il est utile de reconduire le dispositif ou pas en 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité :

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE**

**JEUDI 30 JANVIER 2014**

**SAINTE-ALVERE**

- **DECIDENT** de reconduire le protocole pour l'année 2014
- **ACCEPTENT** une participation à hauteur de 50c/habitants pour l'ancien Pays Vernois
- **AUTORISENT** le Président à signer la convention 2014 et tous documents nécessaires à la bonne marche de l'affaire

**18. Autorisation de signature convention CG 24 pour les travaux de Limeuil dans le cadre de l'aménagement de la place du Port**

Le Président expose que dans le cadre de l'aménagement de la place du Port à Limeuil, une convention est proposée par le Conseil Général, car cette place est en bordure de la route départementale N°31.

1) Cette convention a pour but de fixer les conditions de réalisation des travaux d'aménagement de la traverse Tranche N°1, construction d'une passerelle piétonne. Cette convention précise notamment les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la communauté de communes est autorisée à occuper et à utiliser à titre précaire et révocable, les biens du domaine public départemental présentement désignés étant entendu que le Département est propriétaire de la route départementale N° 31.

2) Cette convention précise les règles de gestion de la passerelle piétonne.

3) La présente convention permet à la communauté de communes de percevoir le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article L.1615-2 du code des Collectivités Territoriales.

Cette convention vaut permission de voirie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

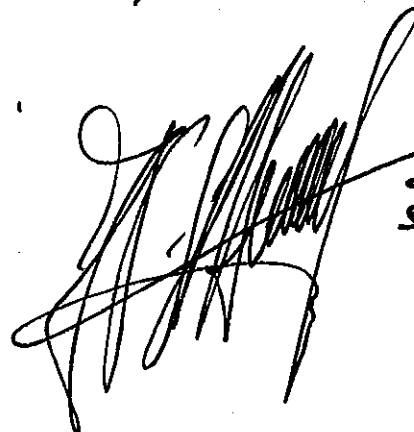
- **AUTORISENT** le Président à signer la convention précitée.

**DIVERS**

- M.Delprat demande à ce que la commission communication se réunisse rapidement pour travailler sur les logos et sur le dossier en cours CGEO (signature d'une convention pour préparer un guide d'accueil sur l'intégralité du nouveau territoire et édition gratuite d'un agenda).
- M.Cacan alerte sur le fait que si cette société prospecte à Vergt, cela risque gêner l'agenda de la commune de Vergt. Par conséquent, M.Cacan s'oppose à la signature de cette convention.
- Débat : agenda communautaire ou communal ?
- Courrier de la Préfecture attribuant la DGF bonifiée.

*Pendant cette période de transition, nous devons respecter un certain nombre de dates, ceci jusqu'au 15 Février 2014. Tout sera fait dans le bon sens, comme convenu !  
sans faille ! Merci à toutes et tous pour une collaboration*

*Avec Amitié*

  
Jean-Pierre  
SAINT-AMANT